



Registre fédéral des bâtiments et des logements

Noms de rue

Fiche explicative pour la gestion du registre n° 2

Toutes les désignations de rue utilisées dans le RegBL fédéral sont gérées dans une liste, et ce, pour l'ensemble du territoire suisse. La présente fiche explicative décrit quelques principes importants pour la graphie des noms de rues et pour la gestion de la liste.

Généralités

Pour des questions générales concernant l'adressage et la numérotation, une description plus complète est disponible dans le document « Recommandation : Adressage des bâtiments et orthographe des noms de rues » édité par swisstopo (www.cadastre.ch/adressierung). Celui-ci contient de nombreuses indications utiles à l'adressage correct des bâtiments et peut être téléchargé gratuitement à l'adresse http://www.cadastre.ch/pub/down/publications/kva/ve/VE_05_08_Empfehlung_fr.pdf.

Règles supérieures

Afin de pouvoir gérer une liste des rues aussi homogène que possible pour l'ensemble du territoire suisse, les règles supérieures suivantes, relatives à la graphie des désignations de rues, sont appliquées dans le RegBL fédéral, qui se basent sur les recommandations de la mensuration officielle concernant l'adressage des bâtiments et la graphie des noms de rues :

- La graphie de la désignation de la rue suit l'ordre de prononciation.
Exemple : Gare, rue de la → Rue de la Gare
- La désignation de la rue commence par une majuscule et continue avec l'écriture en majuscules/minuscules habituelle.
Exemple : Rue du Faubourg
- Les espaces de début et de fin ne sont pas autorisés. Aucun espace n'est autorisé avant les tirets et les apostrophes. Les espaces sont autorisés après les tirets et les apostrophes, pour autant qu'ils respectent les règles d'orthographe. Exemple : Rue Dr Ernest-Leuba
- Dans les désignations germaniques, les trémas sont utilisés là où ils ne contredisent pas la graphie historique.
Exemple : Äusserer Höhenweg, Aeschstrasse
- Les terminaisons allemandes -weg et -strasse ne sont jamais enregistrées en dialecte (pas de -wäg, -strass etc.). Celles qui le sont déjà peuvent exceptionnellement être conservées.
- Les abréviations ne sont pas utilisées, excepté Dr pour docteur (titre) et St/Ste pour Saint/Sainte.

Dans tous les autres cas, on reprend la graphie fixée par la commune, sans aucune modification.

Saisie d'une nouvelle rue

Une rue peut être ajoutée dans l'application RegBL lors de la saisie initiale d'un bâtiment. Veuillez vous assurer, avant la saisie, qu'il s'agit bien d'un nouveau nom de rue. Pour ce qui est des modifications dans la graphie, voir plus bas dans cette fiche.

- 1 Entrer par le menu [Bâtiment]
- 2 Sélectionner <Ajouter> pour la saisie initiale d'un bâtiment
- 3 Ouvrir la fenêtre Lookup de la rue
- 4 <Ajouter> ⇨ Ouvre une fenêtre pour la saisie de la rue
- 5 Saisie de la désignation, de la désignation abrégée et de la référence de l'index.
- 6 Cliquer [Sauvegarder] pour enregistrer l'enregistrement et ensuite sélectionner comme adresse.

The screenshot displays the 'RegBL - Registre fédéral des bâtiments et des logements' interface. The main window is titled 'Bâtiment - Modification' and shows a form for editing a building record. The 'Commune' is set to '6458 Neuchâtel'. The 'Adresse du bâtiment (adresse principale)' is 'Ch. de l'Abbaye'. A 'Lookup' window is open, titled 'Rue - Nouvelle', which is used to add a new street name. This window has fields for 'Désignation', 'Désignation abrégée', and 'Référence de l'index', and a 'Sauvegarder' button. The main form also has a 'Sauvegarder' button at the bottom.

Pour la saisie correcte d'une rue il faut une désignation de la rue, une désignation abrégée et une référence de l'index :

Désignation de la rue : la désignation de la rue comprend au maximum 60 caractères et contient le nom de rue écrit en toutes lettres. Elle est soumise à l'ensemble des règles supérieures présentées dans le paragraphe « Règles supérieures » ci-dessus. Exemple : Ancienne Avenue Général-Guisan.

Désignation abrégée : la désignation abrégée comprend au maximum 24 caractères. Dans le RegBL, on affiche toujours cette forme dans l'adresse du bâtiment. Elle est soumise également à l'ensemble des règles supérieures (voir ci-dessus). Exemple : Freiburgstr. Afin de maintenir une unité à l'intérieure de la liste des rues du RegBL, on utilisera toujours, pour la désignation abrégée, les abréviations suivantes :

Route	Rte	Promenade	Prom.	Terrasse	Terr.
Avenue	Av.	Escalier	Esc.	Impasse	Imp.
Chemin	Ch.	Esplanade	Espl.	Strasse	Str.
Passage	Pass.	Boulevard	Bd		

Référence de l'index : l'index correspond aux trois premières lettres du mot principal, c'est-à-dire au véritable mot-clé. Il sert au classement dans la liste des rues. L'écriture en majuscules/minuscules correspond à celle du nom de rue. Exemple : Route de Berne → "Ber". Rue C.-F.-Meyer → "Mey". Untere Mühle → "Müh". En ce qui concerne le nom de rue où figure une date, on utilise le nom du mois (Avenue du 1er Mai → "Mai"). Pour ce qui est des noms de rues avec prénom et nom, on utilise le nom (Via Antonio Arcioni → "Arc").

Modification dans la graphie d'un nom de rue

Si vous trouvez des désignations de rue dont l'orthographe ne correspond pas à la version officielle, veuillez nous informer des corrections à effectuer par courrier postal ou [électronique](#). Il suffit de nous communiquer la désignation actuelle du RegBL (avec l'identificateur fédéral de la rue - ESTRID) comme référence et la graphie officielle correcte. Nous saisissons rapidement les mutations dans le RegBL. Veuillez vous assurer que la graphie officielle est obligatoire pour tous les services administratifs.

Réadressage de bâtiments

Si votre commune a introduit une nouvelle numérotation partielle ou totale dans les adresses des bâtiments et/ou de nouveaux noms de rue, veuillez nous informer des mutations à effectuer par courrier postal ou [électronique](#) si ces changements ne sont pas encore saisis dans le RegBL.

Nous avons besoin, par bâtiment, des données suivantes :

- numéro de parcelle,
- ancienne désignation de rue,
- ancien numéro d'entrée du bâtiment,
- éventuellement ancien numéro officiel de bâtiment (ou d'assurance),
- nouvelle désignation de rue,
- nouveau numéro d'entrée du bâtiment,
- éventuellement nouveau numéro officiel de bâtiment (ou d'assurance).

Tout caractère supplémentaire peut représenter une aide précieuse en cas de doute. L'idéal serait que vous nous communiquiez ces indications pour l'ensemble des bâtiments de la commune. Nous saisissons rapidement ces nouvelles adresses dans le RegBL et vous informerons dès qu'elles seront mises à jour. Veuillez vous assurer que la graphie officielle est obligatoire pour tous les services administratifs.

Effacement d'une rue

Veuillez nous communiquer par poste ou par [e-mail](#), lorsque vous découvrez dans la liste une rue que vous souhaiteriez effacer.

Les noms de rue utilisés pour l'adressage des bâtiments (le flag « Active » est sur "oui" dans le menu [Rues]), ne peuvent pas être effacés. Pour être toutefois en mesure d'effacer ultérieurement une telle rue, il faut au préalable effectuer un réadressage des bâtiments qui l'utilisent dans leur adresse (voir le paragraphe "Réadressage de bâtiment").

Export de la liste des rues

A travers le menu [Export des données], il est possible d'exporter la liste actuelle des rues du RegBL et de l'utiliser sous format Excel pour vos propres besoins.

- 1 Entrer par le menu [Export des données]
- 2 Activer le bouton | Liste des rues |
- 3 | Exécuter | ⇨ la procédure démarre
- 4 Après quelques minutes | Download | ⇨ une fenêtre s'ouvre
- 5 Sélectionner le fichier pour le télécharger
- 6 Copier finalement le fichier .txt conformément à l'[aide-mémoire Diffusion des données](#).

The screenshot shows the RegBL web application interface. The main menu on the left includes 'Statistique de la construction', 'Projet de construction', 'Bâtiment', 'Logement', 'Export des données', 'Rues', 'NPA', 'Communes', 'Mutebox', 'Données refusées', 'Analyse des données', 'Service d'enquête', 'Utilisateur', 'Import des données', and 'Administration'. The 'Export des données' menu is highlighted. The main content area shows the 'Export des données' page with various filters and options. A dialog box titled 'Fichiers disponibles - Microsoft Internet Explorer' is open, showing a table of files available for download. The table has columns for 'Nom du fichier', 'Taille', and 'Date'. The file '14682_exportR_20070815120619.xls' is selected, with a red circle around the file name. The 'Download' button is also highlighted with a red circle.

Nom du fichier	Taille	Date
14682_exportR_20070815120619.xls	14 KB	15.08.2007 12:06:33

Thèmes associés

Fiche explicative n° 9 : Entrées secondaires

Fiche explicative n° 4 : Maisons en terrasse

L'ensemble des fiches explicatives est disponible à l'adresse www.housing-stat.ch → [Aide pour les utilisateurs](#).

Vous trouvez des informations sur la Norme 612040 "Adresses des bâtiments" de l'Association suisse de Normalisation SNV, qui contient des informations sur la structure, les références spatiales la présentation et le transfert de données, sous <http://www.snv.ch>.

Référence au *Catalogue des caractères*

La nomenclature des rues est décrite dans la version 3.4 du *Catalogue des caractères* du RegBL fédéral.

Contact

Des informations supplémentaires sur le RegBL sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.housing-stat.ch. Le *Catalogue des caractères* ainsi que tous les autres documents de référence sur le RegBL peuvent également être téléchargés ou commandés sur ce site.

Si vous désirez être informé automatiquement sur les documents de référence actuels et sur les nouveautés relatives au RegBL fédéral, nous vous recommandons de vous abonner à la Newsletter « Registre fédéral des bâtiments et des logements » sous www.news-stat.admin.ch.

Pour d'autres questions et compléments d'information, veuillez vous adresser à l'Office fédéral de la statistique :

Section Bâtiments et logements

Tél. 0800 866 600 / e-mail : housing-stat@bfs.admin.ch